

IN MEMORIAM



CATHÉDRALE DE CAYENNE

— MARS 1957 —

IN MEMORIAM



CATHÉDRALE DE CAYENNE

— MARS 1957 —

Programme Général des Cérémonies

VENDREDI 29 MARS :

A 18 heures, à la Cathédrale :

Réception de Monsieur le Préfet de la Guyane et de
Messieurs les Officiels.

Réception de NN. SS. les Evêques.

Discours de Monseigneur l'Evêque de Cayenne.

Bénédiction de la plaque commémorative.

Salut Pontifical d'Ouverture, avec le concours de la
Chorale Sainte-Cécile.

*
**

SAMEDI 30 MARS :

A 18 heures, à la Salle Paroissiale :

Conférence par M^e Paul PRÉVOT, sur l'Histoire Religieuse
de la Guyane.

Parties Musicales et Tableaux Vivants.

*
**

DIMANCHE 31 MARS :

A 10 heures, à la Cathédrale :

MESSE PONTIFICALE D'INAUGURATION, célébrée
par Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Cayenne ;
Sermon de circonstance par le R. P. Vincent-de-Paul
PERRET, Prédicateur de Carême de la Cathédrale. —
La Chorale Sainte-Cécile, sous la direction du
Père WEIBEL, exécutera la *Messe Brève*, de Mozart, à
quatre voix mixtes, avec orgues, violons et trompes ;
Te Deum d'Actions de Grâces.

A 18 heures, à la Salle Paroissiale :

Présentation des Mouvements de Jeunesse et des Œuvres.

Le compte rendu de la « Quinzaine Guyanaise »

VENDREDI 29 MARS

Dans le soir qui descend, les cloches lancent leur appel joyeux, annoncent l'ouverture des solennités par lesquelles la ville de Cayenne va fêter, officiellement, l'érection du Vicariat de la Guyane en Diocèse de Cayenne et l'inauguration de sa Cathédrale restaurée, agrandie.



Monseigneur MARIE et Monseigneur KUYPERS

C'est vers elle que se dirigent maintenant, nombreux, les fidèles. Bien que spacieuse, elle ne les contiendra pas tous et une partie de la foule demeurera massée sur le parvis.

Bientôt, Monsieur le Préfet, entouré du Conseil Général et autres personnalités, accueillis par le R. P. Curé-Archiprêtre, pénètrent dans l'enceinte. Aux arcades de la nef, les couleurs papales se détachent doucement sur le fond de blancheur. Soudain, orgues et trompettes lancent aux échos les accents de la *Marche Pontificale*. Immédiatement le rapprochement se fait dans le cœur et la pensée : Rome ! Le Pape !



Pendant la Messe Pontificale

C'est Lui qui, au nom du Christ, vient d'honorer l'Eglise de Cayenne et son Pasteur. Celui-ci rentre, à son tour, dans sa Cathédrale. A ses côtés, Son Exc. Monseigneur Kuypers, évêque de Paramaribo, rehausse de sa présence cette cérémonie. Le clergé est nombreux. Non seulement celui de Cayenne et des environs immédiats, mais encore les Curés des doyennés de Saint-Laurent-du-Maroni, de Régina, de Sinnamary, ainsi que ceux de Kourou, de Tonate, attestent que toute la Guyane est là, groupée autour de son Chef.

Le *Christus Vincit*, de Noyon, exécuté par la Chorale, traduit bien les sentiments de la foule qui veut acclamer le Christ toujours vivant, toujours présent, toujours opérant dans son Eglise et par Elle.

Son Exc. Monseigneur l'Evêque de Cayenne monte alors en chaire. Il nous dit les origines de l'église Saint-Sauveur, sa fondation, ses agrandissements.

Il a un mot aimable pour les hôtes de nos fêtes : Mgr Kuypers, Monsieur le Préfet, le Conseil Général, qui, avec l'aide de l'Administration, a permis de parachever l'œuvre d'un siècle. Rappelant enfin la promotion de l'église Saint-Sauveur au rang de cathédrale, il termine par un filial hommage à S. S. Pie XII, glorieusement régnant.



Bénédiction Finale

Puis, en procession, le Clergé descend la nef, tandis que la foule chante la royauté du Christ. La plaque commémorative, apposée sous la tribune en souvenir de l'événement, est bénite.

Le Salut Pontifical, donné par Son Exc. Monseigneur Kuypers, terminera cette cérémonie d'ouverture. Chant communautaire et polyphonie alternent. La promesse divine du *Tu es Petrus* semble la réponse aux acclamations confiantes de tout à l'heure. Lentement, la bénédiction du Christ dans l'hostie descend sur la foule agenouillée dans une même adoration. Quand elle se relève, c'est pour une dernière fois louer la Trinité Sainte par le chant du *Gloria Patri*.

CONFÉRENCE DE M^e PRÉVOT

Les solennités d'aujourd'hui sont l'aboutissement d'un long passé de labeur héroïque de la part des envoyés du Christ en terre Guyanaise. De celà prendront mieux conscience tous ceux qui, en ce samedi 30 mars 1957, réunis dans la Salle Paroissiale, écoutent M^e Prévot retracer l'histoire religieuse de la Guyane depuis sa découverte par C. Colomb en 1498. Conférence très documentée, faisant revivre les différentes étapes de l'évangélisation. Bonté, dévouement des Missionnaires préparant le chemin à la grâce divine dans les âmes qui s'ouvrent à la Vérité. Alternative des plus belles espérances devant la moisson qui lève et soudain, rafales de la haine infernale anéantissant momentanément l'œuvre édifiée aux prix de tant de souffrance... Bien des tombes de pionniers du Christ jalonnent le chemin parcouru jusqu'à nos jours. Des noms sont évoqués entre beaucoup : les PP. Grillet et Bécherel, le P. Lombard S. J., M. Guillier, Mgr Emonet, le P. Guyodo, Mgr Fabre, Mgr de Laval, Mgr Gourtay.

Quelques tableaux vivants illustrent ces pages d'histoire catéchèse des premiers Pères Jésuites, parmi les Indiens de Carouabo, la Bienheureuse Mère Javouhey au milieu des noirs de Mana.

C'est encore vers Rome et le Père Commun des fidèles que le conférencier dirige la pensée de ses auditeurs en terminant. La citation des textes Pontificaux de l'érection du diocèse, gage de la sollicitude du Souverain Pontife. Un dernier appel à l'union de tous les catholiques guyanais, union dans la reconnaissance pour le passé, union dans le dévouement et la fidélité autour de l'Evêque et du Clergé qui continuent à guider le troupeau.

Son Excellence Monseigneur Marie adresse ensuite quelques mots de remerciements à M^e Prévot et à toutes les personnes qui, de façon et d'autres, ont participé à l'organisation de ces fêtes.

En quittant la salle, les groupes se retrouvent dans la patio où le Révérend Père Texier, curé de Cayenne, fait servir des rafraîchissements par les jeunes des groupements d'Action Catholique.

« Réjouis-toi Jérusalem et rassemblez-vous, vous tous qui l'aimez... ».

Les cœurs sont à l'unisson dans cette allégresse de la liturgie. Tout parle de joie ce matin dans la cathédrale, où, à nouveau, la foule se presse bien avant l'heure de la cérémonie : Joie de la lumière jouant dans les vitraux, joie des fleurs à l'autel, joie de la couleur rose des ornements sacerdotaux, joie de l'orgue et des chants qui empruntent au génie de Mozart et de Hændel les accents qui traduisent la prière et la louange.

La Messe Pontificale est le point culminant de ces journées. L'acte du culte par excellence se déroule avec la majesté qui convient. Tous y participent : l'Evêque qui, comme Pontife, offre le sacrifice, les Prêtres qui l'entourent et l'assistent et les fidèles. Tous les textes de la messe du jour soulignent cette unité dans l'offrande et la louange.

Après l'Evangile, la parole vibrante du R. P. Vincent de Paul Perret, O. P., fait mieux saisir à tous la grandeur des réalités invisibles qui se cachent sous le symbolisme des choses visibles.

Le Sacrifice se poursuit. A la Consécration, les clairons sonnent, hommage au Dieu qui, une fois de plus, se rend présent sur l'autel au milieu de ses enfants.

La messe terminée, la Bénédiction Papale est donnée à l'assistance par le Pasteur du diocèse.

Et, à nouveau, la cérémonie va s'achever sur une note d'unité. Après la beauté des chœurs exécutés si brillamment par la Chorale Sainte-Cécile, le grégorien, chant par excellence de l'Eglise, va unir toutes les voix dans la grande prière d'action de grâces. Son Excellence Monseigneur Marie, revêtu de la « cappa magna », entonne le *Te Deum*. Et c'est dans ces sentiments d'union renforcée au contact du Christ, dans son mystère eucharistique et dans le mystère de son Eglise, que se terminent les fêtes officielles. Chacun en emporte un souvenir profond et un espoir nouveau pour l'avenir de l'église du diocèse de Guyane.

Le soir, à la Salle Paroissiale, les Œuvres de Jeunesse, dans une présentation de leurs différents Mouvements, ont voulu témoigner à Son Excellence Monseigneur Marie leur reconnaissance pour la sollicitude bienveillante dont elles se sentent l'objet de sa part, et lui manifester leur volonté pour l'avenir de faire toujours mieux et plus, sous ses directives.

Le Discours de Monseigneur l'ôvêque de Cayenne

Excellence Révérendissime,
Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Messieurs, Mes bien chers Frères,

Il y a cent vingt-cinq ans, une cérémonie grandiose, comme ce soir, réunissait en ce lieu la population de Cayenne, les autorités religieuses, civiles et militaires de la Guyane.

L'église que vous avez connue, la petite église Saint-Sauveur, après huit ans de travaux, venait d'être achevée.

Le Gouverneur Jubelin, en grand apparat, assistait à l'inauguration. A ses côtés, le Président de la Cour Royale, le Conseil Privé du Gouverneur, l'Ordonnateur du Roi, le Procureur Général, le Chef du Service des Vaisseaux du Roi, le Commissaire de la Guerre, les représentants de la Magistrature, de l'Armée, de la Marine, le groupe compact des Chefs de Service et des notables de la Colonie.

Ainsi, à plus d'un siècle de distance, dans un cadre agrandi et renové, c'est un même événement que nous fêtons en présence des mêmes autorités du pays, devant la représentation des mêmes corps constitués ; la foule est aussi dense, sinon plus, qu'autrefois. Volontiers, on songerait « au peuple saint en foule inondant les portiques ».

Assurément, il nous est difficile de nous faire une âme d'ancêtre, d'analyser avec précision les impressions multiples des témoins de ce grand jour ; mais il est probable que dans leurs cœurs vibraient les sentiments de joie, de fierté et de reconnaissance qui font aujourd'hui battre les nôtres.

C'était le R. P. Guillier, Préfet Apostolique, qui présidait la fête. Déjà, huit ans auparavant, en présence du baron Millius, Gouverneur pour le Roi, il avait béni la première pierre de ce qui

devait être l'église Saint-Sauveur. En ce jour d'inauguration, si les notables et le peuple chrétien l'entouraient, il n'avait pas autour de lui la magnifique couronne de dignitaires ecclésiastiques qui ajoute à nos cérémonies un incomparable éclat, leur donnant par surcroît une signification très haute.

Laissez-moi vous dire, Monseigneur (1), combien les Autorités du Département et de la Ville apprécient l'honneur de votre présence ; combien le clergé, les communautés, tous les fidèles de cette cathédrale et de ce diocèse sont heureux de vous voir, de vous recevoir, de vous vénérer.

Leur joie et leur gratitude sont immenses ; elles partent d'une même source, elles montent d'un même et pieux élan. Puissent-elles s'accorder totalement aux splendeurs de ce jour !

Sacris solemnibus, juncta sint gaudia.

A vous, Monseigneur de Surinam, un premier et respectueux merci. La route longue et difficile qui relie Cayenne à votre ville épiscopale, n'a pas découragé votre aimable désir de prendre part à nos solennités. Ceux qui ont parcouru comme vous ce long chemin, sablonneux, malaisé, savent quel mérite vous revient et quelle reconnaissance vous est due.

Personnellement, il nous est agréable de rendre à Votre Excellence une hospitalité reçue un jour, si cordialement, en votre résidence de Paramaribo, et d'affermir encore les relations de bon voisinage et d'amitié confiante qui, particulièrement sur le Maroni, unissent nos deux diocèses et leur clergé.

Nous nous en voudrions, Monsieur le Préfet, d'ignorer votre présence. Peut-être direz-vous qu'elle est si naturelle. C'est vrai. Mais chacun sait les travaux et les soucis qui sont votre partage. Il nous plaît de vous saluer avec déférence, avec gratitude, et de saluer avec vous les personnalités qui vous entourent, comme autrefois en pareille solennité, elles entouraient le Chef de la Guyane et le représentant de la France.

Vous n'avez pas oublié, Nos très chers frères, votre ancienne église Saint-Sauveur. Trop de souvenirs vous y rattachent. Ce fut

(1) Son Excellence Monseigneur Kuypers, Vicaire Apostolique de Surinam.

peut-être l'église de votre baptême, celle de votre première communion. Ce fut peut-être l'église où vos enfants reçurent les mêmes grâces, où passèrent, une dernière fois, pour être bénits, ceux des vôtres que Dieu rappelait à Lui.

Elle fut au centre de vos saintes joies et de vos tristesses. C'était la Maison de Dieu. Elle demeurait le haut lieu de vos prières comme celui de vos espérances.

Or, cette église, devenue trop petite pour une paroisse en progrès et en extension, demandait une enceinte plus vaste pour recevoir la foule des fidèles, qui ne pouvait assister que dehors aux cérémonies du culte.

Les travaux d'agrandissement et de restauration ont duré cinq ans. Il Nous est un agréable devoir de vous dire, Nos très chers frères, que dans l'exécution des travaux, en majeure partie financés par l'Etat, l'appui de l'Administration locale, comme celui du Conseil Général, ne nous a jamais manqué. L'une et l'autre ont compris la nécessité des transformations qui s'imposaient en vue de répondre aux besoins et aux désirs de la population catholique du chef-lieu. En Notre nom et au vôtre, chers paroissiens de Cayenne, Nous adressons à l'Administration Préfectorale et à la première Assemblée du Pays, l'expression respectueuse de notre gratitude.

Nous n'ignorons pas pour autant les critiques et les attaques dont ils ont été l'objet. Mieux vaut n'en pas parler.

A l'heure où tant de valeurs morales s'écroulent, où tant de valeurs spirituelles se discutent, où tant d'intérêts matériels se jaloussent et s'affrontent, édifier un sanctuaire à Celui qui est lumière et vie, élever à la majesté divine un temple qui rappellera aux hommes le devoir, l'honneur, les grandes vertus de l'Évangile, c'est là une tâche qui impose le respect et l'estime.

Au surplus, Cayenne, chef-lieu de la Guyane, ville en pleine et heureuse évolution, ne méritait-elle pas une église dont elle soit fière ?

Au demeurant, notre ambition n'était pas d'approcher, même de loin, des églises du Moyen-Age qui sont la parure des villes d'Occident, d'édifier un monument comme on en bâtissait à l'époque de Saint Louis. Edifices sacrés que ces cathédrales, dominant tout, dressant la splendeur de leurs pierres, le tumulte savant et ordonné de leurs architectures, leurs paradis d'anges, de prophètes et d'apôtres au milieu desquels trônait le Christ ou la Vierge sa Mère.

Notre dessein fut de beaucoup, plus simple et plus modeste. La réalisation, il faut en convenir, a rejoint heureusement notre première pensée. Telle qu'elle se présente, n'est-elle pas belle notre cathédrale, dans sa robe toute blanche, sous son firmament bleu ?

*Sa beauté surgit sans feston ni ruban
Du jaillissement de la ligne verticale.*

Comme ses sœurs plus anciennes de la chrétienté, gothiques ou romanes, elle offre au visiteur un large parvis, une façade imposante ; elle possède ses narthex, ses nefs symétriques, son déambulatoire, son abside ajourée, ses vitraux d'art à travers lesquels descendent, avec le soleil matinal, de religieuses clartés,

*Faites de lumières dorées
Mélangées de rose et de bleu,
Où tons violets se marient
Et avec pourpre se jouent.*

Et tout cet ensemble harmonieux converge vers l'autel majeur où réside le Maître de la Maison, le Saint Sauveur.

Les étrangers qui passent la trouvent agréable, accueillante, pieuse, notre cathédrale. La sobriété de ses colonnes, l'harmonie de ses arcs romans, la pureté de ses lignes lui confèrent un cachet de simplicité qui, précisément, fait sa beauté.

Au surplus, elle est vaste et claire, de partout on aperçoit le chœur et l'autel. Elle invite au recueillement, à la réflexion, à la prière, au pied du Christ-Rédempteur.

Puissent-elle devenir, de plus en plus, un de ces hauts lieux où souffle l'esprit, de ces lieux qui tirent l'âme de son indifférence, de sa léthargie ; de ces lieux enveloppés, baignés de mystère, élus pour être une source de grâces, et le siège des plus saintes émotions..

Pourquoi enfin ne nous serait-il pas permis de croire que la divine Providence attendait les importantes transformations réalisées dans cette église pour lui conférer une dignité nouvelle ? Il y a un an, alors que les travaux touchaient à leur fin, le Souverain Pontife érigeait le Vicariat Apostolique de la Guyane en Diocèse. Par le fait, notre église Saint-Sauveur devenait cathédrale.

En langage courant, on l'appelait déjà la cathédrale, car le Vicaire Apostolique était Evêque Titulaire. Canoniquement, elle ne l'était pas. C'est en mai dernier, le dimanche de la Pentecôte, après la lecture des Bulles Pontificales, qu'elle est devenue

véritablement cathédrale, c'est-à-dire l'église où le premier Pasteur du diocèse possède son siège fixe, sa chaire, sa cathèdre ; c'est-à-dire encore, la paroisse de tous les diocésains, l'église-mère et maîtresse des autres églises du diocèse.

Cette promotion de la Guyane a entraîné, entre autres choses, la création d'une curie épiscopale, si modeste soit-elle, la division territoriale du diocèse en archiprêtrés et doyennés. Voilà pourquoi, en dehors du curé de Saint-Sauveur, devenu archiprêtre de la cathédrale, les doyens de Régina, Sinnamary et Saint-Laurent sont venus représenter leurs vicariats forains à nos solennités et attester par leur présence l'unité et la vitalité de notre jeune diocèse.

En terminant, Nos très chers frères, Nous voudrions diriger vos pensées et vos cœurs vers le Pontife Romain, auquel la Guyane doit l'honneur qui lui est fait, vers le Chef prestigieux dont la doctrine est si riche, la parole si universelle et les enseignements si lumineux.

En ce mois de mars 1957, Sa Sainteté Pie XII, glorieusement régnant, célèbre trois anniversaires : l'anniversaire de sa naissance, l'anniversaire de son élection au souverain pontificat, et l'anniversaire de son couronnement.

Il est de notre devoir de nous associer à l'immense et filiale gratitude qui, du monde catholique, monte vers l'actuel successeur de Pierre.

Il est notre guide, il est aussi notre fierté.

Du fond de nous-mêmes renouvelons le témoignage que nous lui devons de notre affection, de notre obéissance.

Et prions pour que Dieu réalise les vœux exprimés il y a quelques instants :

*Pio Summo Pontifici
Et universali Papæ
Pax, vita et salus perpetua.*

Amen.

La Conférence de M^e Paul Prévot

LES ETAPES RELIGIEUSES DE LA GUYANE

A l'occasion de l'inauguration de la Cathédrale *Saint-Sauveur* de Cayenne, aujourd'hui agrandie, restaurée, et du premier anniversaire de l'érection du Vicariat en Diocèse, Son Excellence Monseigneur Alfred Marie m'a demandé de vous parler de l'Histoire Religieuse de la Guyane.



M^e Paul PRÉVOT

Il est assez difficile de parler de l'histoire religieuse de la Guyane sans évoquer celle de notre pays, chacune est intimement liée à l'autre, est marquée par l'autre. Si la Guyane est la fille aînée de la France, la première de ses colonies, elle est aussi la fille aînée de l'Eglise en Amérique du Sud.

La Guyane, ce vaste territoire, compris entre l'Orénoque et l'Amazone, fut découverte en août 1498, par Christophe Colomb, au cours de son troisième voyage. Bien vite, par les récits fabuleux d'Alphonse d'Ojeda, et particulièrement de Walter Raleigh, elle fut la convoitise de toutes les grandes puissances européennes.

Anglais, Espagnols, Français, Portugais, Hollandais s'y ruèrent à la recherche de la merveilleuse cité, créée par les derniers Incas, à l'intérieur du pays, Manoa del Dorado, la ville d'or et de pierreries, aux richesses fabuleuses.

Bien avant cette légende merveilleuse, les marchands français fréquentèrent les côtes de la Guyane pour se procurer les bois précieux, particulièrement le bois de campêche. Mais ce fut le Chevalier Daniel de La Ravardière, Seigneur de la Touche, qui établit le premier établissement français dans l'île de Cayenne, en avril 1604, alors connue sous le *Macumbro*.

Par la suite, de puissantes compagnies, dont le privilège s'étendait sur tout le territoire, créèrent de petits centres à Rémire, Counamama, Sinnamary. L'échec fut complet, par suite des rivalités incessantes entre les représentants de ces grandes compagnies et les colons, le manque d'organisation, la paresse collective et les attaques des Indiens dont ils s'étaient attirés une haine féroce, haine provoquée par le pillage de leurs abatis par les colons et le massacre des tribus.

Les premiers Missionnaires, les quelques prêtres, dominicains, capucins, dont le Père Biet était le supérieur et l'historien, qui avaient accompagné les colons pour essayer d'évangéliser les Indiens, n'obtinrent pas grands résultats, l'Indien était méfiant, accueillait fort mal ces hommes blancs qui leur parlaient de Dieu et voulaient les baptiser. N'était-ce pas une ruse de plus pour les piller et les massacrer, comme ceux qui étaient installés au pied des collines ?

Cependant, quelques-uns s'étaient laissés convertir et devinrent les auxiliaires précieux de ces Pères qui ne désespéraient, en dépit de l'hostilité qu'ils rencontraient, de remplir leur mission. Et dans les circonstances les plus pénibles, ils ne durent leur salut qu'au dévouement de ces néophytes.

La Guyane végétait ; faute de crédits, l'activité des grandes compagnies se ralentit, et le pays fut laissé à l'abandon.

En 1656, des Hollandais, sous la direction de Guérin Spranger, accompagnés d'une soixantaine de juifs et quatre cents esclaves, fuyant Pernambouc, occupé par les Portugais, relâchèrent à Cayenne. N'y trouvant personne, un fort bien équipé et des vestiges de plantations, ils furent charmés de voir cette belle région, que les Français avaient abandonnée, s'y installèrent. Spranger, administrateur remarquable et averti, comprit bien vite les ressources immenses qu'il venait d'y trouver sans tirer un coup de canon. S'étant fait des Indiens des amis loyaux et sincères, il

organise le pays, reprend les cultures abandonnées, crée des établissements nouveaux, installe deux sucreries, favorise l'élevage. Partout la bonne entente, la prospérité règnent. Coton, sucre, roucou, indigo, bois précieux sont exportés en Hollande.

Les Juifs, qui s'étaient installés sur la région côtière de Rémire, à l'emplacement de la petite paroisse créée par le Père Biet, créent des plantations superbes dont ils tirent également de très grands profits.

La renommée de la Guyane avait passé l'Océan.

Louis XIV, mécontent de l'insuccès des Seigneurs de la Guyane et furieux d'apprendre la réussite des Hollandais, chargea le Chevalier Lefebvre de la Barre, maître des requêtes et intendant du Bourbonnais, de récupérer la Guyane, d'effacer la honte de l'insuccès, rétablir l'honneur du royaume et prouver que la France savait, elle aussi, réussir les entreprises les plus difficiles.

La flotte française arriva à Cayenne, le 11 mai 1663. Les Hollandais, devant la supériorité française, capitulèrent. De la Barre, esprit sain et généreux, offrit à ceux qui désiraient quitter le pays les bâtiments pour les transporter où ils voudraient, et à ceux qui préféraient y rester, il leur laissa la pleine propriété de leurs plantations, leurs usines, leurs esclaves ; les Juifs bénéficièrent des mêmes faveurs et la liberté de l'exercice de leur culte.

L'ordre, la bonne entente, la prospérité continuèrent à régner dans tout le pays. Cayenne se développa, des rues furent tracées. L'église, que les Juifs avaient détruite, fut reconstruite et baptisée « Saint-Louis ». A Rémire, Sinnamary, Matoury, les croix furent également replacées, les plantations agrandies.

Les Jésuites, missionnaires des Caraïbes, aux Antilles, se considérant comme ayant la charge des Indiens, et qui avaient envoyé quelques Pères en Guyane pour les évangéliser, nommèrent le Père Jean Grillet supérieur de la Mission de Jésus en Guyane. Il arriva à Cayenne le 6 juin 1667, accompagné de deux prêtres séculiers. Il organise la mission de Cayenne et de Rémire, apprend la langue Galibis, et par sa bonté, sa douceur, il réussit à gagner la confiance de ces âmes primitives, leur apprenant à connaître Dieu et en baptisant un grand nombre.

Mais, à la suite d'un coup de main fait par les Anglais, le 23 septembre 1667, pour échapper au massacre, les colons s'enfuirent dans les bois avec le Père Morelet, et les Indiens avec le Père Grillet. Ce dernier malheureusement s'égare, perd ses amis et, après bien des souffrances et des privations, il tombe entre les mains des Anglais qui le conduisirent prisonnier à la Barbade. Il

ne revient qu'un an plus tard, le 29 mai 1668. Il reprend aussitôt sa tâche, rassemble ses chers enfants, infatigable, remet tout en place, répare, crée des habitations modèles à Kourou, la Comté, Oyac.

Les paroisses de Cayenne, de Rémire, de Sinnamary, d'Oyac, de Kourou, sont en pleine évolution. A Rémire, non plus sur le littoral, mais au bourg même, il construit l'église de l'Annonciation.

Pour couronner de si beaux résultats, les Jésuites de la Mission de Cayenne, le 1^{er} janvier 1674 sont définitivement chargés du service religieux dans la colonie.

Le Père Grillet décide alors d'aller visiter les nombreuses tribus indiennes échelonnées le long des rivières de la Guyane, et accompagné du Père Béchamel, il quitte Cayenne le 25 janvier 1674 ; il parcourt 170 lieues environ dans l'Ouest, en remontant l'Oyac, l'Orapu ; de là rejoint le fleuve Approuague, en traversant l'Arataye, rejoint l'Oyapoc, remonte le Camopi, puis revient à Cayenne, au Fort Cépérou, le 25 juin 1674, après 152 jours d'absence. On trouve à la Bibliothèque Franconie la superbe relation de ce voyage prodigieux imprimé en 1682, écrite par le Père d'Achunha.

Voyage fécond, moisson abondante. Ils rapportent une documentation précieuse sur les Indiens et le pays, un lexique galibis, langue parlée par tous les Indiens, établissent les premiers le contact avec l'intérieur jusqu'alors inconnu, préparent la voie aux échanges avec ces tribus sauvages. Partout ils ont gagné le cœur de ces peuplades avec une patience et une ténacité remarquables ; ils ont affronté les dangers, partout ils ont été bien accueillis, mené la vie des Indiens, leur parlent de Dieu, en baptisent quelques-uns et élèvent des croix.

Mais hélas ! ce voyage, fait dans les conditions matérielles que vous supposez, cet acte d'héroïsme de ces deux saints hommes, n'ayant pour seule défense que leur foi, leur bonté, les avait épuisés, et ils s'éteignirent deux mois après leur arrivée à Cayenne, heureux d'avoir accompli leur mission : se faire des Indiens des amis, de futurs chrétiens.

Rien n'arrête le zèle des Jésuites ; que le pays soit réoccupé en 1676 par les Hollandais, que la gestion des gouverneurs qui se succèdent soit plus ou moins désastreuse, ils continuent leur œuvre évangélique et à prospecter le pays. C'est au cours de leurs nombreux voyages à l'intérieur qu'ils découvrirent de vastes forêts de cacaoyers, dans le Haut Approuague et le Haut Oyapoc, signalent la présence de l'or, du platine, du plomb, du fer, du manganèse, du mercure, de l'argent, des essences forestières les plus variées, du caoutchouc.

Le 6 août 1680, a lieu l'inauguration de l'ancienne église paroissiale de Cayenne, construite par M. de la Barre, place d'Armes, à l'emplacement actuel de la gendarmerie, et baptisée *Saint-Sauveur* ; sa charpente passait pour un véritable chef-d'œuvre, elle était composée des bois les plus précieux de la forêt guyanaise.

Le succès remporté par les Jésuites auprès des Indiens incite alors le Gouverneur Rémy Guillouet d'Orvilliers à créer de gros centres d'Indiens à l'intérieur ; il confie au Père Lombard, de la Compagnie de Jésus, la tâche de les dénombrier et de créer avec eux de grandes plantations, car il sait les Jésuites grands défricheurs de terres et d'âmes.

Ce dernier comprend l'ampleur de la tâche qui lui est confiée et les difficultés qui l'attendent. Il part confiant, ayant appris le galibis dans une grammaire et un lexique faits par le Père de la Mousse, il décide de se fixer à Carouabo, assez gros centre d'Indiens. Son objectif est précis : rassembler en une bourgade les Indiens de toute la région, les convertir, changer leurs mœurs, supprimer le nomadisme, leur apprendre la culture, l'élevage, en faire de bons ouvriers, de bons chrétiens.

Aidé du Père Ramette, il partage pendant quelque temps la vie des Indiens, les étudie, prêche, essaye de gagner leurs âmes primitives. Le contact est froid, l'Indien indifférent, dédaigneux. Il ne se rebute pas ; il s'attache à choisir parmi eux les plus intelligents, leur donne, dans leur langue, une instruction religieuse complète, leur apprend à lire, à compter en français, et décide de les baptiser en grande pompe, à Cayenne. La cérémonie eut lieu le jour de saint Étienne, en l'église de Saint-Sauveur ; quatre-vingts Indiens furent baptisés par le Père Percheron, curé de la paroisse. Les parrains étaient le Gouverneur M. d'Orvilliers, de Grandval, les officiers de la Place et les notables.

Le but était atteint, les conversions se multiplient et les baptêmes de plus en plus nombreux.

Le centre de Carouabo se développe, les autres tribus de la région viennent se joindre à eux, gagnés par l'ordre, la prospérité et surtout la bonté de ces hommes blancs.

Toute la jeunesse est avide de s'instruire ; bien vite elle apprend à lire, à écrire, à chanter en français. A 18 ans, le Père Lombard envoie les plus zélés auprès de leurs frères, avec mission de leur apprendre à connaître Dieu, de les baptiser, de les convertir.

Bientôt, Carouabo devient trop petit et le Père Lombard choisit, comme centre de sa petite communauté Kourou, sur la rive gauche du fleuve. Il construit une infirmerie, une école, une église, un atelier, crée de grandes plantations et un grand centre d'élevage.

Les espérances étaient dépassées, le village comprenait près d'un millier d'Indiens, tous d'excellents cultivateurs et de bons ouvriers pleins de sagesse et de charité.

Louis XIV suit avec intérêt les progrès accomplis par les Jésuites et le 10 décembre 1731, la Mission de Cayenne est érigée en Préfecture Apostolique et tous les supérieurs étaient Préfets Apostoliques.

Après les missions de Cayenne, d'Oyac et de Kourou, toutes prospères, le Gouvernement charge le Père Fauque de créer la Mission de l'Oyapoc, où plus de trois mille Indiens vivent échelonnés le long de la rivière.

Le Père Fauque, élève du Père Lombard, s'embarque le 5 septembre 1736, sur un petit « couillara », prend contact avec les diverses tribus indiennes : Palicours, Pirious, Amikouanes aux grandes oreilles. Il descend l'Oyapoc, entre dans la Crique Couripi, remonte le Youcara, près de la source d'Ouassa, éloigné seulement d'un jour de distance de Cachipour, par une petite crique, puis revient à son point de départ et s'installe à l'embouchure de l'Oyapoc, où il crée la Mission Saint-Paul, construit une église de pierres, en amont du Fort Saint-Louis, avec les Caranes, Palanks et les Magapas. Crée ensuite la Mission de Ouanary avec les tribus Tocoynnes, les Maourious, les Maraones et Arouaas. Puis celle de Ouassa, avec les Palicours, les Mayers, les Houtanes, et enfin celle de Camopi, où il bâtit l'église dédiée à Notre-Dame de Sainte-Foi, avec les Ouayes, les Taroupis, les Nouragues.

Partout les missions sont prospères, les Indiens dociles, excellents travailleurs.

Il envisagea alors d'aller créer de nouvelles missions sur l'Approuague, car il rêvait de relier l'Oyapoc et l'Approuague à Cayenne, par un chemin qu'il projetait de construire avec ses Indiens, quand un corsaire anglais, Yeo, le 14 novembre 1744, qui se dirigeait sur Cayenne, relâchant à l'Oyapoc, s'empare du Fort Saint-Louis, dévaste l'église, met en fuite les Indiens et fait prisonnier le Père Fauque qui avait refusé de lui livrer la cachette où il avait placé les objets de culte. Fort heureusement, les autres missions restèrent intactes, trop éloignées pour l'envahisseur.

Le succès remarquable remporté par les Jésuites, les belles habitations toutes prospères qu'ils avaient créées, les superbes sucreries de Rémire, et les richesses incalculables qu'on leur attribuait, décida le ministre Choiseul à s'approprier de leurs biens, pour financer la grande expédition qu'il avait projetée, l'établissement de 1.500 colons blancs.

Le 6 août 1762, le Parlement, sans consulter le Souverain, dissout la Société de Jésus, les Jésuites sont expulsés de toutes les missions et leurs biens confisqués.

On connaît l'échec retentissant de cette colonisation nouvelle, et appelée l'Expédition de Kourou, qui valut à la Guyane cette renommée qui ne s'effacera jamais : « La Guyane, terre hostile et malsaine ».

Les Indiens dispersés, les missions périclitèrent, puis furent abandonnées.

Cette œuvre admirable créée au prix de tant d'efforts, de ténacité, de sacrifices et de dévouement, était anéantie d'un trait de plume.

Que deviendront toutes ces vertus chrétiennes, tous ces foyers créés à l'exemple de la Sainte Famille, et rassemblés autour d'un seul Pasteur : Dieu ?

Une partie s'en fut rejoindre leurs frères installés dans la belle colonie voisine de Surinam. Quelques-uns restèrent attachés à ces lieux qu'il était difficile de quitter, trop de souvenirs heureux les retenaient, mais surtout ce Dieu qu'ils avaient appris à aimer, et cette église où ils avaient reçu le Baptême, qu'ils devaient défendre jusqu'à la mort. Un petit nombre seulement regagna la forêt.

Les Jésuites partis, il ne restait plus de prêtres en Guyane, sauf un seul : l'abbé Destable, curé de Cayenne

Cette pénible situation ne pouvait durer, les réclamations auprès du Gouvernement se faisaient de plus en plus pressantes. Le ministre Choiseul offrit alors au Séminaire du Saint-Esprit d'assurer le service religieux en Guyane.

Les pourparlers furent assez difficiles, puis interrompus. Le ministre Sartines les reprit en 1775, grâce à l'intervention de l'Abbé de l'Isle-Dieu. Le contrat fut signé et approuvé par le Roi le 9 août 1775 et confirmé par Lettre Patente en 1777.

Le Séminaire du Saint-Esprit s'était engagé à fournir des prêtres sans délai. Mais ce ne fut pas chose facile, car on ne forme pas un prêtre missionnaire dans un délai aussi court ; il fut obligé de les prendre dans les diocèses de France.

Un effort louable fut accompli et jusqu'en 1782, vingt-deux prêtres furent envoyés en Guyane, pour desservir les paroisses de la Colonie. L'abbé Robillard fut nommé le premier Préfet Apostolique du Séminaire du Saint-Esprit ; il fut remplacé par l'abbé Jacquemin, le 13 mars 1787, puis nommé protonotaire apostolique par bref du 6 juillet 1788.

Vingt-deux prêtres pour un si vaste pays était peu, mais ceux-ci furent d'un dévouement sans limite. L'abbé Lanoë se consacra à l'évangélisation des Indiens, après le départ des trois Jésuites portugais que le Gouvernement avait été obligé d'appeler, pour ne pas laisser périr définitivement cette œuvre immense des anciens Jésuites ; il fit preuve d'une grande habileté et d'un zèle sans borne. D'autres s'occupèrent de l'évangélisation des esclaves, que le ministère avait introduits récemment comme travailleurs dans les plantations. Et le Père Duhamel se chargea de l'enseignement au Collège de Cayenne.

Après le désastre de l'expédition de Kourou, cette fameuse colonisation blanche conçue de Choiseul, la situation économique était déplorable, les quelques rares colons qui étaient restés en Guyane quittèrent les plantations, vinrent s'installer à Cayenne, où ils exercèrent leurs métiers d'origine.

Le gouverneur, M. de Fiedmont, âgé, brave cœur, sans grande énergie, se souciait peu de donner au pays le développement qu'il attendait.

Sartines, ému par cette situation déplorable, alors que tout avait prouvé que cette colonie pouvait devenir florissante, chargea Maillard-Dumesle, liquidateur de l'expédition de Kourou, Malouet, commissaire général de la Marine, et Guizan, jeune ingénieur, de préparer un plan économique et civil.

La première impression fut pénible. « La ville et ses habitants, écrivit Malouet, me parurent misérables, quoiqu'ils eussent en abondance les nécessités de la vie. L'appareil administratif va comme il peut, avec un personnel nombreux, mais paresseux et ignorant ».

Ils se répartissent la tâche ; Maillard-Dumesle s'occupe de l'élevage ; Guizan, de l'aménagement des terres, et Malouet de l'organisation générale.

Tandis que Maillard-Dumesle crée un vaste cheptel dans les régions de Sinnamary et Iracoubo, Guizan dessèche les terres basses. Il se rendit bien vite à cette évidence, car les terres hautes dépouillées de leur humus par les pluies deviennent bien vite stériles, tandis que les terres basses, au limon gras, inondées par les grandes marées, ne s'épuisent jamais et présentent le grand avenir agricole du pays ; Malouet parcourt le pays, d'abord la côte sur toute son étendue, puis pénètre dans toutes les rivières, rend visite à tous les habitants, aux Indiens, explore la forêt.

Il revient enchanté de son voyage ; il a tout vu, il a compris.

Il prépare son plan d'action et le met à exécution avec fermeté.

D'abord il établit la division de la Guyane en plusieurs parties : celle bordant la mer, du Maroni à Cayenne et de l'Oyapoc à l'Aguary, aux grandes savanes propices à l'élevage d'immenses troupeaux ; celles des mornes et terres hautes de Cayenne à l'Oyapoc, susceptibles de récoltes de céréales et légumes, les terres basses situées entre les rivières de Cayenne, Kaw, Approuague, Courrouaie, Ouanary, Oyapoc et Cachipour, pouvant produire toutes denrées coloniales d'exportations, toute la côte et toutes les parties très favorables aux pêcheries et saloirs, l'intérieur destiné à l'exploitation des bois pour la marine et les constructions civiles.

Puis exécute ses plans administratif et civil, fait dessécher les marais par Guizan, creuser des fossés pour l'écoulement des eaux, met en culture toutes les surfaces récupérées ; agrandit le collège, ouvre des chemins, perce des rues, crée des promenades publiques, construit une école d'ingénieurs et d'économistes, un atelier de travaux publics.

Dans l'administration, il taille, sabre, supprime tous les inutiles.

En peu de temps le pays a changé d'aspect. Un vent nouveau et vivifiant a soufflé, tout est propre, sain et du plus bel aspect.

L'agriculture se développe avec une rapidité étonnante, les plantations de café, tabac, cacaoyers, vanilles, vigne, d'indigo, sont en pleine prospérité. Il introduit des plantes nouvelles : l'arbre à pain, le poivrier, le giroflier, le coton.

A Matiti, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, les grasses prairies nourrissent plus de 15.000 bœufs superbes.

La forêt exploitée fournit les bois les plus précieux, de constructions, d'ébénisterie. Le sous-sol n'est pas négligé. De vastes prospections sont entreprises.

Il s'intéresse tout particulièrement à une récente découverte : le manganèse, faite par le botaniste Le Blond, dans la région de Sinnamary, au-dessous du Saut Coulari.

La Guyane respirait partout la prospérité, la richesse, l'abondance, quand arriva la *Révolution*.

La politique s'installe en maître dans le pays ; ce fut sa perte.

Le Clergé de Cayenne, qui avait pris une part active à l'œuvre de rénovation entreprise par Malouet et l'avait secondé avec une compétence digne d'éloges, ne fut pas épargné.

Le Père Jacquemin, préfet apostolique, apostasia, abjura son sacerdoce et mit ses autres confrères dans l'obligation de le suivre. Ils refusèrent et restant fidèles à leur Eglise, ils furent tous exilés ; les uns se retirèrent aux Etats-Unis, les autres dans les colonies anglaises voisines.

Le 9 juin 1789, arrivèrent à Cayenne cent cinquante-cinq prêtres déportés, puis le 29, près d'une centaine. A peine débarqués, les uns furent envoyés sur les habitations de l'île de Cayenne, les autres à COUNAMAMA et SINNAMARY. Maltraités, sans cesse insultés par leurs géôliers, logés dans des abris infects et malsains, manquant de nourriture, minés par les fièvres, la dysenterie, plus de cent quatre-vingts trouvèrent la mort en quelques mois.

En 1802, le Père Legrand, qui avait été exilé, revient à Cayenne ; il ne trouva qu'un prêtre à Cayenne : le Père Lamalathie, un ancien prêtre déporté qui, lui-même, avait succédé à un prêtre déporté, le Père Lacoix de Julien.

Mais la colonie ayant été prise par les Portugais en novembre 1808, le Père Lamalathie se retira en France, et le Père Legrand resta seul pendant toute l'occupation, soutenant le moral des colons, des Indiens et des esclaves, bravant l'occupant. Après le traité de Paris de 1814, qui rendit à la France la Guyane, quatre autres prêtres furent envoyés, dont le Père Guillier qui fut nommé, en 1821, Préfet Apostolique.

Sous sa direction, avec un clergé des plus restreints, il reprit l'œuvre de ses prédécesseurs, se consacrant surtout aux œuvres d'éducation. Il reprit les unes après les autres toutes œuvres de la Préfecture, missions près des Indiens, évangélisation des esclaves, leur éducation, leur préparation à la liberté.

LES DIVERSES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

En 1727, l'Hôpital de Cayenne est terminé. Le Gouverneur d'Orvilliers fit appel à la Congrégation des Sœurs Grises, appelée plus tard Saint-Paul de Chartres, pour en assurer la direction, soigner les malades et instruire les jeunes filles pauvres. Cinq Sœurs arrivèrent à Cayenne le 25 septembre 1727. Pendant 176 ans elles assurent avec un dévouement, une conscience dignes d'éloges, la noble mission qui leur avait été confiée. Chassées en 1903 de l'Hôpital et de l'Hospice, elles fondèrent la clinique que vous connaissez.

Le 27 avril 1822 arrivaient à Cayenne quatre Sœurs de la *Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny*, fondée par Mère Javouhey, en 1800, pour faire l'éducation des jeunes filles :

Sœur Marie-Thérèse Julien,
Sœur Arsène Frémirot,
Sœur Joseph Comerçon,
Sœur Mélanie Ruce.

Elles furent autorisées à ouvrir leur pensionnat le 1^{er} août 1822.

Le Gouvernement avait créé sur la rivière de Mana, à l'intérieur, une colonie d'agriculteurs venus d'Alsace et du Jura, la Nouvelle Angoulême. Les débuts furent pénibles ; gros travailleurs, ils firent des prodiges, mais éloignés de Cayenne, sans soins, le découragement les gagna. Le Gouverneur Millius demanda à la Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de Clyny, d'envoyer deux des Sœurs, récemment arrivées, pour les soigner et leur redonner le courage, la foi en l'avenir, qu'ils avaient perdus. Elles réussirent avec un dévouement remarquable. Cependant, la Nouvelle Angoulême, reconnue peu propre à la colonisation à cause de sa situation, fut abandonnée et tout le monde fut évacué à Mana, plus près de l'embouchure.

Le Gouverneur Millius avait été surpris non seulement du dévouement de ces deux Sœurs, mais de leurs qualités d'excellentes administratrices, à la Nouvelle Angoulême ; aussi demanda-t-il à son Ministère de lui envoyer d'autres Sœurs pour diriger cette nouvelle colonie de Mana.

Louis-Philippe, désireux d'éviter un nouveau désastre, fit appel à Mère Javouhey, qui revenait du Sénégal, où elle avait créé un établissement florissant pour les Noirs. Elle accepta avec enthousiasme et le 16 août 1828, accompagnée de neuf Sœurs, vingt-sept converses et son neveu, Louis Javouhey, elle arriva à Cayenne ; un mois plus tard, ils repartaient tous pour Mana, avec vingt-cinq Noirs que lui avait donnés le Gouverneur, le baron Frecynet.

La tâche était immense, mais son plan soigneusement établi. Infatigable, elle est partout, construit des bâtiments, une chapelle, un hôpital, un orphelinat pour les enfants des Noirs, une école, une scierie, des ateliers, défriche de vastes étendues de terre, aménage les savanes pour ses bœufs.

En une année, la petite colonie a changé d'aspect : de superbes plantations, des bœufs magnifiques, l'ordre, la discipline, la prospérité.

Mais il manque des travailleurs, car sans cesse elle agrandit les surfaces, plante du riz, du maïs, de la canne à sucre, crée une distillerie à tafia. Elle fait venir cinquante Sœurs converses et demande au Gouverneur cinquante Noirs de plus. On ne les lui refuse pas, mais on ne les envoie pas, car le Conseil Colonial lui est hostile : son comportement avec les Noirs, sa bienveillance, son humanité risquent de faire abandonner les autres plantations.

Peu lui importe toutes ces cabales dirigées contre elle, elle continue. Elle recueille les esclaves marrons venus se réfugier sous son aile protectrice, les rachète et augmente ainsi son personnel.

Les attaques, la calomnie se font plus violentes ; on lui retire les esclaves qui lui avaient été donnés à son arrivée ; on lui supprime la subvention qui lui était accordée ; quelques colons, gagnés par les propagandes subversives, quittent l'établissement. La situation devient critique, désespérée. Mais elle ne faiblit pas. Sa foi, sa ténacité, son courage sont autant de gages qui la soutiennent, et elle poursuit ses travaux, entreprend d'autres cultures.

Le Gouverneur Jubelin, venu à Mana, sur sa demande, est émerveillé, confondu ; il ne peut comprendre qu'une femme, seule, ait pu réaliser tant de si belles choses, ait pu arriver à la prospérité, alors que toutes les tentatives entreprises par le Gouvernement, à grands renforts d'argent et de grands chefs, ont échoué si lamentablement.

Elle lui expose ses idées, son programme d'extension, lui demande l'autorisation d'installer sur le plateau de l'Acarouany les lépreux de l'île du Salut, abandonnés à eux-mêmes, sans soins, privés de tout.

Jubelin lui promet son aide entière auprès du Gouvernement. Confiante, elle décide d'aller elle-même voir le Roi, et en mai 1833, elle part pour la France. La France, après l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, avait été contrainte d'abolir l'esclavage, mais, ne sachant que faire des 500 esclaves répartis sur toutes les plantations de la Guyane, et craignant qu'une mise en liberté complète fût plutôt néfaste, les avait répartis sur les établissements royaux de Baduel et de Montjoly, où elle les maintenait, dans une sorte de demi-esclavage, encore plus inhumaine.

Le Roi, émerveillé par le rapport que lui avait fait Jubelin sur l'œuvre de Mère Javouhey à Mana et fortement impressionné par ses idées, son jugement et son programme admirable de réhabilitation des Noirs, lui offrit de s'occuper de ces 500 esclaves à Mana, d'en faire des hommes libres.

Elle accepta avec joie et revint à Cayenne le 18 février 1836 avec huit nouvelles Sœurs, un aumônier et en moins d'un an elle reçut 476 Noirs des deux sexes et de tout âge, tous libres, et Mana devint un vaste village comprenant plus de 700 personnes, colons, européens, sœurs, noirs, tous vivant dans une harmonie parfaite.

Sa foi en l'avenir avait réalisé le miracle. Les esclaves, convertis à la religion catholique, avaient pris goût à la vie, plus de travail forcé accompli sous la menace du fouet et le mépris du maître, chacun, sa tâche terminée, jouissait de ses loisirs comme bon lui semblait, pêchant, chassant, entretenant sa petite maison, son petit jardin. Chaque mois, il touchait son salaire.

Elle leur apprit à lire, à écrire, à prier. Dans les ateliers, chacun, selon ses capacités, apprenait un métier. Les cultivateurs étaient initiés aux nouvelles cultures.

Ayant supprimé le concubinage, réformé les mœurs, les mariages étaient de plus en plus nombreux et les naissances illégitimes rares.

Le 21 mai 1838, jugeant que certains Noirs remplissaient toutes les conditions nécessaires pour être émancipés, elle en libéra 200, et le Gouverneur vint en personne à Mana leur remettre leur nouvel état-civil d'homme libre et la petite concession entièrement plantée avec sa case, don de Mère Javouhey. Soixante-quinze hectares avaient été ainsi distribués.

Mana était en pleine prospérité, l'ordre y régnait, sans l'ombre du gendarme, les rues bien tracées, une belle chapelle, une population resplendissante de santé, des terres immenses plantées en vivres de toutes sortes, un bétail bien gras, nourri dans de superbes savanes.

Tant de succès devaient réveiller les haines, les jalousies, et tout fut mis en œuvre pour l'empêcher de continuer le vaste programme qu'elle s'était imposé.

On lui refusa le nouveau contingent de Noirs qu'elle avait réclamé, ainsi que les crédits de financement.

Elle quitta Mana le 18 mai 1843, laissant la direction à Mère Isabelle. Des scènes troublantes eurent lieu lors du départ du navire qui l'emportait ; l'arbre gigantesque en plein rapport perdait son pivot et menaçait de périr, chacun se demandait anxieusement ce qu'il deviendrait sans leur « Chère Mère ». A son départ, quatre-vingt Noirs seulement n'avaient pas eu l'émancipation.

Mana qui depuis sa fondation jouissait d'un régime de faveur et échappait au contrôle du Gouvernement Colonial, fut, le 1^{er} janvier 1847, rattaché à l'administration de Cayenne. Les Sœurs ne gardèrent que les biens de la Communauté, la direction et le contrôle des Noirs leur furent enlevés. Mais elles conservaient la reconnaissance de leurs bienfaits.

Depuis, la Congrégation se consacre uniquement à l'instruction et l'éducation des jeunes filles à Cayenne, dans leur pensionnat, et de lépreux à l'Acarouany, qu'elle dirige avec le dévouement que nous ne louerons jamais assez. Le Sanatorium de l'Acarouany ne représente plus le camp de la mort lente, mais un petit village, propre, bien équipé avec des installations les plus modernes : un village qui respire la joie de vivre.

LES FRÈRES DE PLOERMEL

L'enseignement au Collège de Cayenne était assuré par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Arrivés en 1824, ils durent quitter le pays en 1843, à l'ouverture des écoles gratuites des Frères de Ploermel. Ils firent merveille tant à Cayenne que dans les communes, appelées alors quartiers. Ils créèrent des écoles communales, des ateliers, des centres agricoles où nos aînés apprirent le goût de l'agriculture et des professions manuelles. Ils formèrent aussi de bons musiciens.

Leur influence a été des plus heureuses et a fortement marqué la génération de nos pères. Nombre de Guyanais, qui ont occupé des postes les plus élevés, nombre de nos meilleurs ouvriers qui ont formé les générations qui se sont succédé, ont été tous les élèves des Frères de Ploermel. Il n'y a pas une vieille famille guyanaise qui ne parle avec émotion et reconnaissance de ces Frères.

LES SŒURS FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE

Arrivées en Guyane en 1931, elles ont fondé à Sinnamary un jardin d'enfants, une école des filles et un dispensaire antihansénien ; à Saint-Laurent-du-Maroni, une école pour les jeunes filles, un internat et une école ménagère.

Récemment, à la demande du Gouvernement, sept Religieuses sont attachées à l'hôpital André-Bouron.

NOTRE CLERGÉ

Il est difficile de vous parler de tous les Préfets Apostoliques et de l'œuvre considérable qu'ils ont accomplie dans ce pays qu'ils ont marqué profondément d'une empreinte qui n'est pas prête de s'effacer. La Guyane est l'œuvre des missionnaires. Qu'il vous arrive d'ouvrir la plus petite page de notre histoire, histoire que l'on veut trop souvent oublier, vous trouverez le missionnaire, luttant, donnant toutes ses forces, toute son âme pour le bien-être et la grandeur de ce pays.

Pour ne citer que quelques-uns : le Père Emonet, Préfet Apostolique, parcourt toute la Guyane avec le docteur Crevaux, remonte l'Oyapoc, puis le Maroni depuis la mer jusqu'à sa source, pour se mettre en rapport avec les Indiens, les Noirs libres de la

haute rivière. A Cayenne, au Collège, ses Pères enseignent le latin, le français, les mathématiques, ils visitent toutes les paroisses, les communes, donnent à chacun un conseil, l'aide, l'encouragement à persévérer.

Le Père Guyodo du Saint-Esprit, arrivé à Cayenne en 1852, Préfet Apostolique en 1885, chassé de la Guyane par un gouvernement anticlérical en 1892. Mort au Gabon le 5 septembre 1897, inhumé, à la demande des habitants, dans la cathédrale Saint-Sauveur. Hommage fidèle de tout un pays qu'il avait aimé, formé, servi, défendu.

Il s'intéressa tout particulièrement à la jeunesse noire, lui enseignant l'amour du travail, les pratiques de la vie chrétienne. Il créa une association de travailleurs en commun, sorte de coopérative de production, dont le succès dépassa les espérances.

Grand lutteur, il ne craint pas les difficultés ; il acquit la belle propriété de Mondélice, de 508 hectares, près de Rémire, vaste domaine agricole appartenant à M. Vidal de Legendes, arrière-grand-père de Madame Sucar, dont nous venons de fêter le centenaire il y a à peine un mois. Il voulait y fonder une école d'agriculture pour les garçons, une autre pour les filles, un orphelinat, un asile de détenus, une maison de refuge pour les femmes et un hospice de vieillards.

Bien épaulé par l'Administration, l'école agricole professionnelle s'ouvrit le 25 juin 1864. Puis il installe un pénitencier pour enfants et jeunes gens en place de l'ancien disciplinaire de Roura.

La cabale se déchaîne, c'est l'époque des attaques anticléricales, on ne le ménage pas, il faut l'abattre. Privé de travailleurs pour continuer l'exploitation de Mondélice, il ferme l'établissement et rentre à Cayenne où il se consacre aux œuvres paroissiales avec une fougue et une ténacité remarquables qui devaient le perdre.

Il défend avec âpreté les libertés religieuses. A la Commission de l'Instruction Publique, il intervient avec force contre l'interdiction qui était faite aux maîtres et maîtresses d'accompagner les élèves à la messe, le dimanche.

Lors de l'expulsion des prêtres professeurs, au Collège de Cayenne, et la fermeture de toutes les écoles congréganistes, il riposte en ouvrant des écoles libres.

Il fonde un ouvrier à Cayenne, crée un patronage pour les apprentis, parcourt la ville, soulage les misères, fonde des associations familiales.

Tant d'activité ne pouvait plaire à M. le Gouverneur Grodet, qui pratiquait une politique de vexation à l'égard des prêtres, leur défendant de sortir de leurs paroisses sans autorisation.

Furieux de l'ascendance du Père Guyodo auprès de la population qu'il accusait de former des électeurs pour la réaction, il le mit d'office à la retraite. Le Père Guyodo quitta la Guyane, banni, le 3 mai 1892, après un séjour de 41 ans, pour s'en aller mourir au Gabon.

La population guyanaise ne pouvait laisser un tel défenseur sur la terre d'Afrique ; elle réclama ses restes, qui furent placés dans la cathédrale de Cayenne.

Le Père Fabre, arrivé à Cayenne le 28 février 1883. Nommé Préfet Apostolique en 1904. Décédé le 4 août 1935.

A son apostolat s'ajoutaient des connaissances scientifiques diverses.

Aimé de la population guyanaise, il entretenait avec elle des relations pleines d'affabilité. Entomologiste distingué, le Père Fabre prit une part active à l'Exposition Universelle de 1900, faisant ainsi connaître cette Guyane qu'il aimait bien. Certaines de ses œuvres existent encore au musée de Cayenne.

Le Père Raffray, arrivée en Guyane en 1885, a servi à Iracoubo jusqu'à sa mort, le 14 février 1936.

Modèle des prêtres, le Père Raffray, en vrai Breton qu'il était, n'entamait jamais une entreprise pour l'abandonner avant son achèvement. D'un hangar qui servait de chapelle aux fidèles d'Iracoubo, il érigea, avec le concours gratuit des habitants, la belle petite église qui est l'ornement de cette commune. Il sut, par la persuasion, réunir autour de lui toutes les bonnes volontés. Jeune prêtre, il était toujours le premier à attaquer les plus pénibles besognes, faisant l'admiration des vieux et des jeunes qu'il dirigeait.

Le Père Raffray, pour donner l'exemple et le goût du travail à ses paroissiens, fit un immense verger où se réunissaient tous les arbres fruitiers du pays. Son cheptel était des plus florissants et rien ne manquait à son potager.

Après un demi-siècle d'existence bien remplie dans sa cure, passant de très courts congés en France, et ayant aussi refusé de remplir au chef-lieu des fonctions plus élevées, il s'éteignit, au milieu de ses fidèles, ayant manifesté avant de mourir d'être inhumé au milieu du cimetière où reposent et reposeront ceux qui l'avaient tant aimé.

LA CATHÉDRALE SAINT-SAUVEUR DE CAYENNE

L'église Saint-Sauveur de Cayenne, construite par le Gouverneur d'Orvilliers, sur la place d'Armes, à quelques pas du couvent des Jésuites, actuellement occupé par l'Hôtel de la Préfecture de la Guyane, était devenue trop petite pour l'exercice du culte.

Le Père Guiller, Préfet Apostolique, envisagea d'en construire une plus grande, mesurant trente mètres de long et vingt mètres de large, avec l'aide des fidèles, soit en argent, journées d'ouvriers, matériaux, afin de permettre à tous, selon leurs possibilités, de contribuer à la construction d'une si belle œuvre.

Le baron Millius, Gouverneur de la Guyane, approuva cette heureuse suggestion et promit la contribution du Gouvernement pour un dixième, soit en argent, soit en matériaux.

Les dons affluèrent de toute part, les travaux commencèrent, et le 9 août 1823 eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre, le jour de la fête de saint Louis.

Après la messe, célébrée dans l'ancienne église, le clergé, précédé de la Croix et suivi immédiatement des marguilliers et conseillers de fabrique, conduisirent les autorités processionnellement sur l'esplanade destinée à la construction de la nouvelle église.

Le Préfet Apostolique bénit la surface du terrain compris dans l'enceinte, ainsi que la première pierre, sortie des carrières de France.

Elle mesure 66 centimètres de large et 33 centimètres d'épaisseur. Elle est de couleur blanche angulaire à six faces, dont cinq portent une croix gravée sur le milieu et sur la sixième la croix est gravée en tête et au-dessous une inscription latine en style lapidaire.

Des prières particulières et bénédictions terminées, elle fut descendue dans les fondations du côté Nord, au milieu de l'emplacement de la porte principale d'entrée, puis scellée avec le mortier.

L'église fut achevée le 12 avril 1833 et inaugurée le 6 de la même année, le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

Les rosaces et vitraux de couleur ont été placés en 1874. Le maître-autel, la chaire, le confessionnal en bois de wacapou et provenant de la chapelle du Pénitencier de l'Ilet-de-la-Mère, en décembre 1876.

Les autres vitraux et grisailles, au-dessus des portes et fenêtres, ont été placés par le Père Emonet, en 1873 et 1888.

Les statues des saints Pierre et Paul, qui ornaient les deux côtés du chœur et qui se trouvent à l'entrée des deux côtés de la porte principale, ont été placées en 1882, à l'époque où les murailles ont été peintes à l'intérieur en imitation de marbre rose.

L'orgue, sorti des ateliers de Merlien Schutz, date de 1861.

De grandes transformations et agrandissements ont été faits par le Père Fabre, puis le Père Renault.

Aujourd'hui, grâce aux efforts de Monseigneur Alfred Marie, et l'aide du Gouvernement, notre église est devenue la grande et belle cathédrale, spacieuse, complètement rénovée et embellie, qui a été inaugurée hier.

LE DIOCÈSE DE CAYENNE

La Mission de Cayenne fut érigée le 10 décembre 1731 en Préfecture Apostolique, puis en Vicariat Apostolique en 1932, et enfin en Diocèse par bulle de Sa Sainteté le Pape Pie XII, le 29 février 1956.

A cette même date du 29 février 1956, a été nommé le *premier Evêque de la Guyane*.

Je vais vous donner la lecture de quelques passages de ces documents historiques, considérables pour nous, car ils consacrent toute une vie religieuse de notre pays, ainsi que le décret d'exécution de ces deux bulles :

1° — BULLE DE L'ÉRECTION DU VICARIAT EN DIOCÈSE

Pie Evêque serviteur des serviteurs de Dieu, en souvenir perpétuel de l'événement.

La même sollicitude qui poussait le Bienheureux Apôtre Paul à conduire à « la plénitude de l'âge du Christ » les églises, auxquelles par sa sueur et son labeur il avait enseigné la vérité suprême, nous stimule quotidiennement. Nous à qui la recherche et la garde du salut de tous les hommes ont été confiées par Dieu.

Ainsi le Vicariat Apostolique de la Guyane Française, que ce soit par suite de l'habile travail et de l'ingéniosité des prêtres, que ce soit par les mérites de ses fidèles, que ce soit enfin en raison de l'importance des travaux et des réalisations, a donné de tels fruits d'une belle espérance, que le temps semble venu d'envisager son élévation au rang de diocèse.

Nous avons donc entendu le Conseil de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, préposés à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Nous avons soumis l'affaire à un

sérieux examen et obtenu l'accord de ceux qui pourraient avoir quelque droit dans cette décision. Et en vertu de Notre autorité apostolique, nous décrétons et prescrivons ce qui suit :

Nous élevons le Vicariat Apostolique de la Guyane Française à la dignité et au caractère d'un Diocèse. Celui-ci prendra le nom de Cayenne, du nom de la capitale de cette région. Il dépendra directement de Nous et du Siège Romain. Et il continuera à être soumis à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Nous confions le soin et le gouvernement du nouveau diocèse aux membres de la Congrégation du Saint-Esprit, sous la protection du Cœur Immaculé de la Bienheureuse Vierge Marie. Cela toutefois tant qu'il plaira à Nous et au Siège Apostolique. Ainsi, ceux qui y ont abondamment travaillé à la conquête des âmes multiplieront leurs efforts pour faire de ce nouveau diocèse, pour ainsi dire, un jardin de vertu et de sainteté.

Le siège et le domicile de l'Evêque seront la ville de Cayenne. Et l'église de cette cité, dédiée au Saint Sauveur de tous les hommes, possédera désormais le siège du magistère pontifical. C'est pourquoi elle jouira des privilèges des cathédrales, après avoir été jusqu'à ce jour pro-cathédrale.

L'Evêque, le premier comme ses successeurs, aura tous les droits et tous les privilèges dont jouissent les chefs des autres diocèses. Et il sera lié par les tâches et les obligations de sa charge.

Nous voulons par ailleurs que dans le diocèse de Cayenne un collège de Chanoines soit créé le plus rapidement possible, pour aider l'Evêque de leur conseil et de leur travail et pour revêtir le service divin d'une plus éclatante beauté. Si toutefois, en raison des circonstances, cette création n'était pas possible, Nous permettons volontiers de choisir des Consultants Diocésains, en place des Chanoines.

Comme ensuite la vie et pour ainsi dire la pérennité des différentes églises réside en grande partie dans la troupe cohérente de ses prêtres, Nous prescrivons que, pour l'instruction des enfants appelés par le Christ, un séminaire ou au moins une école presbytérale, soit fondé dans les meilleurs délais, conformément à la règle des saintes lois et les prescriptions de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités.

La mense épiscopale, comme on l'appelle, sera formée par les mêmes biens que ceux appartenant jusqu'à ce jour au Vicariat Apostolique de la Guyane Française, ainsi que par les dons reçus des fidèles ou envoyés selon l'usage par la Congrégation de la Propagande.

Enfin, le gouvernement et l'administration de l'Eglise de Cayenne, de même que l'élection du Vicaire Capitulaire, en cas de vacance du siège, les droits et les obligations du clergé et des fidèles et toutes autres choses semblables, seront régis par les lois du Code du Droit Canonique.

Pour le reste, Nous chargeons de l'exécution de ces bulles le Vénérable Frère Aloyse Raimondi, Archevêque titulaire de Tarse et Nonce Apostolique auprès de la République d'Haïti, ou celui qui, au moment de cette exécution, sera préposé à cette Nonciature, lui donnant le pouvoir de déléguer à cet effet n'importe qui d'autre, pourvu qu'il soit constitué en dignité ecclésiastique.

Celui qui aura traité cette affaire aura l'obligation d'établir les documents constatant le changement de régime et d'en transmettre au plus vite des copies authentiques à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Nous voulons que dès maintenant et pour l'avenir, ces bulles aient et gardent force de loi, de telle sorte que leurs prescriptions soient observées par ceux qui y sont visés.

Aucune prescription de quelque ordre qu'elle soit ne pourra s'opposer à la valeur de ces bulles, puisque par ces lettres Nous les abrogeons toutes. C'est pourquoi, si quelqu'un exerçant une autorité quelconque, de bonne ou de mauvaise foi, agit à l'encontre de ce que Nous avons décrété, Nous ordonnons de considérer ses ordres comme nuls et sans effets.

Il ne sera permis par ailleurs à personne de déchirer ou de détruire ces documents, expression de Notre volonté.

De plus enfin, les copies et les extraits des présentes bulles, imprimés ou écrits à la main, qui portent en tête les armes d'un homme constitué en dignité ecclésiastique et contresignés en même temps par un notaire public, ont la même valeur qu'auraient les présentes bulles, si elles étaient présentées.

Et si quelqu'un se permettait de mépriser ou de déprécier de quelque façon que ce soit nos décrets, qu'il sache qu'il est passible des peines établies par le droit pour ceux qui n'exécutent pas les ordres des Souverains Pontifes.

Donné à Rome auprès de Saint Pierre, le 29 février de l'an du Seigneur mil neuf cent cinquante-six, de Notre Pontificat le dix-septième.

Signé : P. Cardinal FUMASONI BIONDI
Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

2° — BREF DE NOMINATION DE L'ÉVÊQUE DE CAYENNE

Pie Evêque serviteur des serviteurs de Dieu

à notre vénérable Frère Alfred MARIE, jusqu'à présent Evêque titulaire de Mundinitza, premier Evêque élu de Cayenne, Salut et Bénédiction Apostolique.

De même que, le cœur rempli de joie, l'agriculteur industrieux embrasse du regard les champs qu'un aïeul ou un père prévoyant avait planté de jeunes arbustes et les voit parsemés d'arbres nombreux qui les couvrent de leur ombre et regorgent de fruits. De même Nous Nous réjouissons, en contemplant les régions éloignées de la terre, qui, avec la marche des années et en même temps par la collaboration de nombreux ministres de Dieu, sont devenus Notre joie et Notre couronne.

Il en est ainsi également en Guyane Française, où en ce jour par nos bulles *Qua sollicitudine*, Nous avons érigé le Vicariat Apostolique y existant, en Diocèse, qui portera le nom de Cayenne.

Et comme il devient nécessaire de pourvoir ce siège d'un premier Evêque — après avoir entendu Nos Vénérables Pères les Cardinaux de la Sainte-Eglise Romaine préposés à la Sacrée Congrégation de la Propagande — en vertu de Notre pouvoir souverain, Nous vous appelons, Vénérable Frère, à cette charge, vous qui jusqu'à ce jour avez excellemment rempli les fonctions de Notre Vicaire.

C'est pourquoi Nous vous libérons des liens qui vous unissaient à l'église titulaire de Mundinitza et Nous Vous choisissons comme Evêque pour diriger le diocèse de Cayenne.

Vous obtiendrez de plein droit le soin, la direction et le gouvernement aussi bien des affaires religieuses que des biens temporels.

Pour ce qui, par ailleurs, est des droits et des charges, Vous aurez tous les honneurs et Vous assumerez toutes les obligations qui incombent aux hommes honorés d'une pareille dignité.

Quant à la profession de Foi prescrite par le Code de Droit Canonique, Nous Vous dispensons de la renouveler. Nous voulons toutefois qu'avant la prise de possession de Votre diocèse, en présence d'un Evêque uni au Saint-Siège par des liens d'affection et d'obéissance, Vous fassiez serment de fidélité à Nous et aux Pontifes Romains, selon la formule que Vous trouverez jointe à cette lettre. Un exemplaire de cette formule, signée et scellée par Vous ou l'Evêque témoin, sera envoyé dans les meilleurs délais à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Nous prescrivons très affectueusement à Nos Fils du Clergé et des Fidèles de Votre diocèse, de continuer à Vous porter l'affection et la fidèle obéissance qu'ils avaient envers leur Vicaire Apostolique respecté.

Nous voulons enfin que, par Vos soins, cette bulle soit lue publiquement dans Votre église cathédrale, le premier jour de fête de précept, après la réception, en présence de Votre clergé et de Vos fidèles réunis.

En terminant, Vénérable Frère, Nous appelons sur Vous et Votre peuple, de tout Notre cœur, les vœux de grâce et de bonheur afin que, comme jusqu'à ce jour, Vous avez réjoui grandement la Sainte Eglise du Christ dans la vaste union des cœurs et des âmes, Vous l'illustriez par Vos vertus en un travail plus acharné et que Vous Vous enrichissiez de nouveaux fidèles.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le vingt-neuf février de l'an du Seigneur mil neuf cent cinquante-six, de Notre Pontificat le dix-septième.

(Suivent les signatures du Cardinal Secrétaire de la Propagande et des Chanceliers).

DÉCRET D'EXÉCUTION DES BULLES PONTIFICALES PRIS PAR LE NONCE APOSTOLIQUE

Nous Aloyse Raimondi par la Grâce de Dieu et Siège Apostolique, Archevêque Titulaire de Tarse, Nonce Apostolique de la République d'Haïti,

En vertu des facultés à Nous concédées par les Lettres Apostoliques *Qua sollicitudine*, en date du 29 février de l'année du Seigneur 1956, Nous voulons et Nous ordonnons que soit exécuté ce qui suit :

1°) Le Vicariat Apostolique de la Guyane Française est élevé à la dignité et à l'honneur de Diocèse, qui s'appellera Cayenne, du nom de la Ville principale de la région. Il dépendra directement du Saint-Siège et continuera également à relever de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

2°) Le soin et le gouvernement du nouveau diocèse seront confiés à la Congrégation du Saint-Esprit sous l'invocation de l'Immaculé Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie, et ceci tant que le Saint-Siège le jugera utile.

3°) Le siège et le domicile de l'Evêque seront la Ville de Cayenne, dont l'église, dédiée au Saint Sauveur, possédera donc le siège du magistère pontifical et jouira de ce fait des privilèges des églises cathédrales.

4°) L'Evêque - le premier comme ses successeurs - aura les droits et privilèges des Ordinaires revêtus de la même dignité. Il aura droit aux honneurs et sera lié par les obligations de sa charge.

5°) Dans le Diocèse de Cayenne on instaurera dès que possible un collège de Chanoines pour aider l'Evêque de son conseil et de son travail et pour embellir les cérémonies du Culte divin. Si cette création est impossible dans l'immédiat, Nous autorisons volontiers des consultants diocésains pour remplacer les Chanoines.

6°) En raison de la grande importance pour la vie et la pérennité des églises d'un bon groupe de prêtres, Nous ordonnons la fondation rapide d'un séminaire au moins élémentaire pour les enfants appelés par le Christ, conformément aux saintes lois et aux prescriptions de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités.

7°) La mense épiscopale, comme on l'appelle, sera constituée par les biens appartenant jusqu'à ce jour au Vicariat Apostolique de la Guyane Française, en même temps que par les dons offerts par les fidèles et ceux transmis selon l'usage par la Sacrée Congrégation de la Propagande.

8°) L'administration et le gouvernement de l'église de Cayenne, de même que l'élection du Vicaire Capitulaire, en cas de vacance du siège, les droits et les obligations du clergé et des fidèles et toutes autres affaires du même genre, seront régis par les prescriptions du Code de Droit Canonique.

Toutes dispositions contraires sont annulées.

Donné à *Port-au-Prince*.....

La charge de Préfet Apostolique de la Guyane fut confiée aux Pères de Jésus, le 10 décembre 1731, puis aux Pères du Saint-Esprit le 10 décembre 1868 ; ils l'exercèrent jusqu'à leur expulsion de la colonie, le 3 juillet 1893. A leur départ, elle fut donnée au clergé séculier de 1893 à 1924. Le 14 janvier 1926, Rome confia définitivement la Préfecture à la Congrégation du Saint-Esprit.

La Préfecture compte depuis la fondation, 23 Préfets, 5 Pères Jésuites, 12 Prêtres séculiers, 4 Pères du Saint-Esprit ou Vice-Préfets et deux Evêques.

Du point de vue ecclésiastique, la Guyane Française est partagée en deux districts :

la Guyane, environ 21.000 âmes ; le Territoire de l'Inini, 8.000 à 10.000 âmes.

Monseigneur Pierre-Marie Gourtay, Spiritain, nommé premier Vicaire Apostolique de la Guyane Française le 15 janvier 1933, fut sacré à Quimper le 23 mars suivant.

C'est sous ses instances que fut fondée l'Ecole Marchoux.

Emu par la triste situation des bagnards libérés, il crée l'œuvre des bagnards et de secours aux libérés, leur installe une salle de lecture, un vestiaire, un asile de nuit, une soupe populaire.

Achète l'immeuble Grant, angle des rues du Général-de-Gaulle et Maillard-Dumesle, où sont installés actuellement les Guides et les Ames Vaillantes.

Il construit la chapelle de Montjoly, avec la collaboration du Père Moëlo.

Achève la grande nef de l'église de Sinnamary, construite par le Père Leroy, et la bénit le 6 septembre 1937.

Fonde la Congrégation des Sœurs Guyanaises affiliée aux Sœurs de Saint-Joseph et depuis incorporée à la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny ; puis l'Orphelinat de Montjoly, avec le Père Yves Barbotin.

Il meurt à Cayenne le 16 septembre 1944 et fut inhumé à la cathédrale.

Monseigneur Alfred Marie, Premier Evêque résidentiel de Cayenne, est né à Vimoutiers (diocèse de Séez), le 4 octobre 1899, ordonné prêtre à Paris, le 28 octobre 1925. Vicaire à Pointe-à-Pitre de 1926 à 1934, curé de la Cathédrale et Archiprêtre de Fort-de-France de 1934 à 1945. Nommé Evêque titulaire de Mundinitza et Vicaire Apostolique de la Guyane le 12 janvier 1945, sacré à la Cathédrale de Fort-de-France le 1^{er} mai 1945, intronisé à Cayenne le 11 mai 1945, nommé Evêque de Cayenne le 29 février 1956. Chanoine d'honneur des insignes Cathédrales de Fort-de-France, Basse-Terre, Roseau, Coutances et Séez.

Dès son arrivée en Guyane, Monseigneur Alfred Marie s'intéresse aux œuvres de jeunes, visite les communes, est tristement touché de l'état de délabrement des églises, fait des tournées à

l'intérieur, se penche paternellement sur le grave problème de la famille chrétienne, l'enfance malheureuse, les orphelins, les vieillards, les vocations religieuses, les écoles, la communion pascale.

Dans tous les domaines, il déploie une grande activité, les difficultés ne l'arrêtent pas, car son objectif est de toujours *Servir Dieu*.

MOUVEMENTS DE JEUNES

En 1945, les Guides et les Scouts n'existent qu'à Cayenne ; ces œuvres ont pris un nouvel essor et ont chacune leurs locaux. Des mouvements des Cœurs Vaillants et des Ames Vaillantes sont créés à Cayenne, Régina, Sinnamary, Mana, Saint-Laurent.

MOUVEMENT D'ACTION CATHOLIQUE

A Cayenne, Ligue Féminine des A. C.

A Saint-Laurent, Union Paroissiale des Hommes.

La Légion de Marie à Cayenne, Saint-Laurent, Régina, Acarouany.

Construction de salles paroissiales à Cayenne, Montjoly, Régina, Oyapoc, Kourou, Sinnamary.

ŒUVRES D'ASSISTANCE

Sous ses conseils éclairés, l'Orphelinat des Filles de Cayenne est agrandi, ainsi que celui des Garçons de Montjoly, l'Hôpital Saint-Paul, le Sanatorium Hansénien de l'Acarouany.

Création des internats indiens à Iracoubo, Mana.

L'installation des Sœurs à l'Hôpital de Saint-Laurent.

L'œuvre de charité Conférence de Saint-Vincent-de-Paul est créée à Cayenne, à Saint-Laurent.

Dans l'enseignement, agrandissement de l'externat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Cayenne.

Création de l'école libre de Sinnamary par les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

Reconstruction des écoles des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Mana, internat pour les petites Indiennes.

Constructions de la nouvelle communauté de Saint-Laurent.

Agrandissement de l'internat de l'Ecole Marchoux.

Fondation d'une nouvelle Communauté Saint-Joseph de Cluny à Marchoux.

Presse : large diffusion des journaux catholiques *Le Pèlerin*, *La Vie Catholique*. Création de la *Quinzaine Guyanaise*.

SITUATION MATÉRIELLE DES EGLISES

Pendant la dernière guerre et les années qui suivirent, il a été pratiquement impossible, faute de crédits, de rien entreprendre dans les églises. Grâce à l'aide accordée par le Gouvernement, et le Conseil Général :

Une église a été construite à Régina en 1945-50, avec un clocher et une sacristie en 1954.

L'église d'Iracoubo a pu être agrandie et un clocher construit en 1953.

Deux chapelles ont été édifiées à Guisambourg en 1955, et à Dégrad-Edmond en 1956.

De grosses réparations ont pu être entreprises aux églises de Kaw, de Kourou (1950), Macouria (1956) et Saint-Jean (1953).

La construction d'une chapelle à Saül, et enfin la restauration et l'agrandissement de la cathédrale Saint-Sauveur de Cayenne.

Pour l'avenir, Monseigneur Alfred Marie envisage :

L'agrandissement de l'église de Saint-Laurent, de la chapelle de Montjoly.

La construction de l'église Saint-Louis à la cité de Mirza, des chapelles à Malmanoury, au 8^e kilomètre, de Macouria et à Trou-Poisson, pour les Cités des Castors, Grant, Rebard et Chaton.

Vaste programme, certes, mais dont la nécessité se fait plus impérieuse chaque jour par suite de l'accroissement de la population et l'éloignement des fidèles des églises et chapelles existantes actuellement.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous vivons une époque troublée, sombre, dominée par la haine, la cupidité, l'amoralité, l'égoïsme. Les esprits égarés, désorientés, cherchent leur salut. La jeunesse attirée par les plaisirs, une littérature malsaine, le cinéma, la soif de la vie facile, a perdu confiance, l'espérance, la foi en l'avenir.

Ce salut, que nous cherchons tous, cette espérance que les jeunes ont perdue, nous ne pouvons les trouver qu'en l'Eglise.

Dans son message de Noël de cette année, Sa Sainteté le Pape Pie XII nous le rappelle :

« La religion et la réalité du passé nous enseignent que les « structures sociales, comme le mariage et la famille, la communauté « et les corporations professionnelles, l'union sociale dans la « propriété personnelle, sont des cellules essentielles qui assurent « la libération de l'homme et par là son rôle dans l'Histoire. Elles « sont donc intangibles et leur substance ne peut être sujette à « révision arbitraire ».

Un effort sérieux a été accompli, effort qui continuera par le développement des Œuvres de Jeunesse, par les Mouvements d'Action Catholique, la Ligue Féminine d'Action Catholique, l'Union Paroissiale des Hommes et surtout l'élan donné par les Missions Paroissiales.

La voie du salut nous a été montrée, la Guyane Catholique s'est ressaisie, elle a compris vers quel gouffre elle était entraînée.

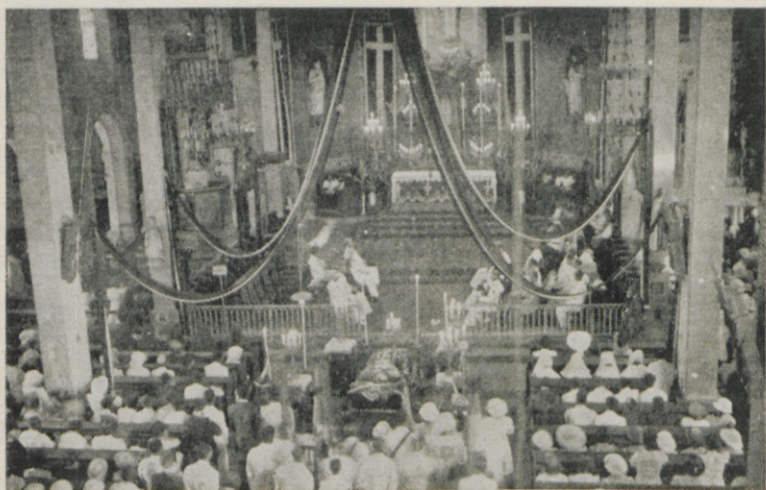
La preuve est évidente, par le nombre croissant des familles légitimes chrétiennes, des communions pascales des hommes et les foules de plus en plus nombreuses assistant aux offices chaque jour.

Certes, nous avons à déplorer l'absence totale de vocations religieuses masculines. Si plusieurs de nos jeunes filles sont aujourd'hui religieuses, nous ne perdons pas l'espoir de voir un jour notre clergé composé également de prêtres guyanais, comme en Martinique, en Guadeloupe et en Afrique.

Il est à souhaiter, grâce à l'effort fait par le Gouvernement pour nous créer un réseau routier carrossable, qu'il sera possible, en Guyane, d'organiser des pèlerinages, des congrès eucharistiques diocésains, des congrès de jeunesse, de mouvements d'Action Catholique et des réunions diocésaines des A.P.E.L.

La voie du salut est tracée, nous devons demander à Dieu de toute notre force de nous aider, non seulement à sauver notre âme, mais notre Pays, qui plus que jamais demande l'union totale de tous ses enfants, et nous n'y arriverons :

*QU'EN AYANT CONFIANCE EN L'ÉGLISE,
CONFIANCE DANS LA MISSION,
CONFIANCE DANS LA SAINTETÉ.*



Une Cérémonie
dans l'ancienne église

Le Discours du R. P. Perret

Messeigneurs Vos Excellences Révérendissimes,
Monsieur le Préfet,
Messieurs les Officiels,
Mes Frères,

Toutes les manifestations du culte catholique nous invitent à dépasser les réalités immédiates et tangibles qui frappent nos yeux, pour porter le regard de notre âme vers les réalités supérieures et mystérieuses qui se cachent sous les apparences sensibles.



Pendant le discours du R.P. PERRET
La grande nef et le chœur

Car la Sainte Eglise, fondée par Jésus-Christ, ne fait qu'un avec Lui, comme son épouse et son corps mystique. Et parce que Jésus-Christ est tout ensemble Homme et Dieu, temporel et éternel, visible et invisible, l'Eglise unit en elle l'humain et le divin, les choses matérielles accessibles à nos sens et les choses spirituelles, objet exclusif de notre foi.

Les heures glorieuses vécues, ces jours-ci, par l'Eglise de Cayenne, nous offrent ainsi l'occasion d'élargir nos horizons terrestres, pour fortifier l'élan de notre foi par un accroissement de lumière, de ferveur et aussi de fierté.



Le R. P. Vincent-de-Paul PERRET
de l'Ordre de Saint-Dominique

Que voyons-nous ici de nos yeux humains ?

Une cathédrale magnifiquement agrandie et restaurée, parée comme une épouse en un jour nuptial ;

l'Evêque du diocèse célébrant pontificalement la messe, en présence d'un autre Evêque, venu tout exprès de la Guyane Hollandaise pour rehausser l'éclat de cette cérémonie, et y apporter le témoignage d'union fraternelle du diocèse du Surinam ;

la participation à cette solennité des représentants les plus hautement qualifiés de la France : du Gouvernement de la République, des Assemblées Parlementaires, Départementales, Municipales ; de l'Armée, de la Magistrature, des Corps constitués ;

le concours d'un nombreux Clergé accouru des principales paroisses du diocèse ;

et le flot immense d'une foule de fidèles, de tout âge, de toute origine, de toute couleur, de toute condition.

Ce spectacle, à lui seul, proclame éloquemment la vitalité et l'universalité d'une religion qui rassemble en ce lieu, à cette heure, une telle assistance.

Mais, pour saisir toute la signification de cette manifestation religieuse, franchissons en esprit les limites du temps et de l'espace et considérons les réalités essentielles qu'expriment les fastes et les rites dont nous sommes les témoins.



Pendant le discours du R. P. PERRET
Monseigneur et ses assistants

Reportons-nous deux mille ans en arrière, en Palestine, au moment où Jésus-Christ fonde son Eglise.

Celui que ses concitoyens de Nazareth regardent comme un simple charpentier, le fils de Joseph, alors qu'il est le Fils de Dieu et le Créateur Tout-Puissant, se choisit douze Apôtres, de pauvres hommes, ignorants et obscurs, pour la plupart marins-pêcheurs de la mer de Génésareth. Il les investit de sa puissance divine : il en fait les douze colonnes de l'édifice spirituel qu'il veut fonder pour se perpétuer dans le monde, y demeurer présent à jamais au milieu de nous, en nous communiquant sa vie, ses enseignements, sa grâce, son salut. Pour charpenter solidement l'édifice, en asseoir la durée, l'ordre et l'harmonie, il faut le construire sur la pierre. Jésus donne ce nom et cette qualité de « pierre » au chef des Douze : « Je te le dis en vérité, tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle ».

Notre-Seigneur confère à chacun des Douze la plénitude de son sacerdoce messianique, ses titres et privilèges de Prophète et de Docteur, de Prêtre et de Sanctificateur, de Roi et de Pasteur. Il transforme ces hommes par cette investiture miraculeuse. Il leur confie la mission d'enseigner toutes les Nations, de distribuer les Sacrements aux âmes, et de gouverner le peuple de Dieu. Enfin, il ordonne à ses Apôtres de transmettre à leurs successeurs, par une tradition ininterrompue, les pouvoirs qu'ils tiennent de Lui, car Il veut demeurer dans son Eglise « jusqu'à la consommation des siècles ».

*
**

Les siècles passent et l'édifice subsiste. Les empires, les puissances de ce monde passent ; les persécutions, les schismes, les hérésies passent ; les assauts acharnés des forces de l'enfer passent ; l'édifice subsiste toujours.

Il subsiste, malgré la faiblesse des éléments humains qu'il porte en lui-même, malgré leurs défauts, leurs défections ou leurs scandales. Que dis-je ? Il subsiste ? Il s'agrandit, se restaure, s'embellit de génération en génération, accroît son rayonnement dans le monde, manifeste une pérennité et une jeunesse qui fournissent la preuve la plus éclatante de l'intervention divine, toujours appliquée à le maintenir dans l'Unité, la Sainteté, la fidélité à son caractère Apostolique et Universel.

*
**

Portez maintenant votre regard sur Rome et prenez conscience de la merveilleuse vitalité de l'Eglise d'aujourd'hui, en contemplant notre glorieux chef, le Pape Pie XII, assis sur le siège de Pierre.

Est-il sur terre un souverain qui puisse lui être comparé ? Plus universellement respecté, admiré et aimé ? Non seulement son autorité spirituelle, mais sa science et sa sainteté personnelles l'auréolent d'un prestige devant lequel tous les hommes s'inclinent. Même des incroyants, des représentants de nations non catholiques, des esprits relevant d'autres horizons de pensée que les nôtres, viennent à lui, pour le vénérer, l'écouter, lui apporter de dignes hommages.

Et comment nos cœurs de catholiques français ne seraient-ils pas fiers de penser que, le 13 mai prochain, la France, qui porte avec honneur dans l'Histoire le titre de Fille Aînée de l'Eglise, verra son Chef d'Etat, le Président de la République en personne, se rendre officiellement au Vatican pour saluer cet Auguste Pontife, dont le Pouvoir pacifique s'étend sur la terre entière ?

Jamais l'Eglise n'a été plus belle, plus vivante, plus conquérante. Jamais elle n'a mieux amplifié sa mission de mère et d'éducatrice des hommes, jusqu'aux extrémités de l'Univers. Ceux qui la persécutent, ceux qui s'opposent à ses enseignements et refusent d'écouter sa voix pour prêter l'oreille à l'appel discordant des passions, ceux-là s'éloignent de la pure lumière de la vérité, ils enténébrent leur conscience et se privent du salut apporté aux hommes par le Fils de Dieu.

*
**

Catholiques de Guyane, cette splendeur vivante de l'Eglise vous la voyez se concrétiser aujourd'hui, ici-même, dans les cérémonies d'inauguration de votre cathédrale diocésaine, siège de votre Evêque et symbole permanent des bienfaits de Dieu présent parmi vous.

Sur le plan local du diocèse, le Christ est rendu présent par l'Evêque, comme, sur le plan général de l'Univers, il l'est par le Pape.

L'Evêque, successeur des Apôtres, tient directement ses pouvoirs de Jésus-Christ. Le sacerdoce messianique de l'Homme-Dieu lui a été transmis en plénitude par le rite sacré de l'imposition des mains, accompli par un autre Evêque, qui l'a investi des pouvoirs que, d'âge en âge, depuis les Apôtres, sans une interruption, les successeurs des Douze se sont communiqués au nom du Christ.

L'Evêque, comme le Christ, est Docteur, pour enseigner la vérité. Le ministère de la parole de Dieu lui appartient en propre et nul ne peut prêcher sans une délégation de sa part.

L'Evêque, comme le Christ, est Pontife, pour célébrer, consacrer et sanctifier. Il détient la source des Sacrements : il en surveille l'administration et en fixe la discipline. C'est lui qui communique son Sacerdoce : Il fait les prêtres et il les place dans les paroisses, en leur confiant la sanctification des fidèles et l'accomplissement des fonctions sacrées.

L'Evêque, comme le Christ, est Pasteur. Il a la garde du troupeau. Il possède un pouvoir souverain de Chef et de Roi dans le gouvernement de son diocèse. A lui, de promulguer des ordonnances, de juger, de prononcer des sentences, de donner des ordres et d'en assurer l'exécution.

L'Evêque tient authentiquement la place du Christ, dont il possède tous les pouvoirs. Il est pour son diocèse ce qu'est le Pape pour l'Eglise Universelle.

Et j'ajouterai enfin : la cathédrale est pour le diocèse ce qu'est la basilique de Saint-Pierre à Rome pour la catholicité : l'Église mère et maîtresse, l'édifice majestueux qui abrite le trône où siège le Christ en la personne de son représentant.

*
**

Quand je contemple votre belle cathédrale de Cayenne, je suis frappé de voir avec quelle éloquente simplicité elle exprime les réalités supérieures dont elle est le symbole. Non seulement elle vous offre à adorer le Christ, présent dans le tabernacle du maître-autel, mais elle vous en présente l'effigie en la statue monumentale qui occupe le fond du sanctuaire et qui personnifie le Sauveur dressant sa Croix Rédemptrice sur le monde, comme le signe de ralliement des enfants de Dieu. Non seulement elle contient, comme toutes les cathédrales, le trône épiscopal, qui résume en lui les pouvoirs de Docteur, de Pontife et de Pasteur du successeur des Apôtres, mais elle a une façon bien à elle de signifier ce résumé par tout son ensemble : elle possède, en effet, trois qualités que pourraient lui envier bien des églises : la luminosité, la blancheur, l'aération,

Elle est lumineuse votre cathédrale ! Et cette lumière qu'elle diffuse partout, en haut en en bas, symbolise la vérité des enseignements universels donnés ici au nom du divin Docteur, qui a dit : « Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie ».

Elle est blanche, de la blancheur d'une robe nuptiale. Cette candeur immaculée est le symbole des grâces que l'âme est appelée à recevoir dans la maison de Dieu par les sacrements, pour se purifier, se sanctifier, se revêtir d'innocence et se tenir prête à l'invitation des noces éternelles.

Elle est ouverte au souffle du vent, par ses claustra et ses fenêtres, ses portes et les parties mobiles de ses vitraux. Cet air bienfaisant qui passe pour tempérer la chaleur étouffante du monde n'est-il point le symbole de l'Esprit-Saint que le Christ envoie à son Église pour la vivifier, la gouverner et la conduire infailliblement dans la voie du Salut, l'Esprit qui souffle sur les âmes après avoir soufflé sur les Apôtres afin de les rendre dociles aux ordres de Dieu ?

*
**

Aimez votre cathédrale ! Soyez-en fiers !

Soyez reconnaissants aux artisans de sa beauté !

Et venez y chercher ce dont votre âme a besoin.

Vous y trouverez la connaissance de toute vérité, le secret de joies divines : elle est l'école de la Sagesse et du Bonheur.

Vous y trouverez le pardon de vos fautes, le remède à vos faiblesses, la consolation dans vos peines : elle est le refuge des pécheurs, l'abri contre les tempêtes, le relai réconfortant où vous puiserez les énergies de la vie surnaturelle pour ne point défaillir en route.

Vous y trouverez le rassemblement du troupeau fidèle sous la houlette du bon Pasteur, la certitude de ne pas vous égarer de la voie du Salut : elle est le bercaïl, le rendez-vous des brebis et le chemin du ciel.

En un mot, vous y trouverez le Christ, votre Sauveur, qui vous appelle à Lui, et qui est Lui-même, comme il l'a dit : « La Voie, la Vérité et la Vie ». Ainsi soit-il.



Pendant le chant du « Te Deum »

Étaient présents

Parmi les personnalités qui ont honoré de leur présence les fêtes de la Cathédrale, nous citons, en nous excusant des oublis :

M. MALVY, Préfet de la Guyane.

M. le Sénateur BOUDINOT.

M^o POLYCARPE, Conseiller de l'Union Française.

Le D^r BARRAT, Président du Conseil Général, Maire de Cayenne.

M. MATHIVET, Chef de Cabinet.

M. Joseph SYMPHORIEN, Président de la Commission Départementale.

MM. les Conseillers Généraux VERIN, PLENET, CONSTANCE, METHON,
M^{me} LÉVEILLÉ.

M. le Président de la Cour d'Appel.

M. ROY, Président du Tribunal Civil.

M. le Procureur de la République.

Le Chef de Bataillon, Commandant Militaire de la Guyane.

M. PACHECO, Vice-Conseil du Brésil.

M. le D^r Maurice RIVIEREZ, Président de l'Ordre des Médecins.

M. le D^r CASILE, Chirurgien de l'Hôpital.

M. le Médecin-Colonel GOINET.

M. le D^r Etienne RIVIEREZ.

M. BELLION, Directeur de la Population.

M^o Paul PRÉVOT, Notaire.

M. LABARRÈRE, Directeur des Douanes.

M. DONATIEN, Directeur des Ponts et Chaussées.

MM. LINDOR et LUCILE, Conseillers Paroissiaux.

M. Victor TOUBI, Entrepreneur des Travaux de la Cathédrale.

M. le Trésorier-Payeur Général.

M. Paul LEPELLETIER.

M. Raoul TANON.

Le Capitaine de Gendarmerie COUDERC.

M. KAPEL, Adjoint au Maire de Cayenne.

M. ANGEL, Directeur du Bureau Minier.

M. ROCHER, Directeur du B.A.F.O.G.

M. CANAVI, Président de la Légion de Marie.

M. le Capitaine BACHELLERIE, Commandant la Compagnie
d'Infanterie de Cayenne.

M. LOHIER, Conservateur du Musée.

Le Clergé de la Guyane était relativement nombreux, encore que tous les Prêtres qui auraient désiré venir, n'aient pu le faire.

En dehors des Pères attachés au service de la Cathédrale, nous avons remarqué : le P. JÉROME, Doyen de Régina ; le P. FRITSH, Doyen de Sinnamary ; le P. MÉJEAN, Doyen de Saint-Laurent ; le P. HAAS, Directeur de l'Orphelinat de Montjoly ; le P. FUCHS, Curé de Rémire ; le P. ROUDAULT, Curé de Macouria ; le P. DIETERLEN, Curé de Kourou ; le Père LECOUCO, chargé de la nouvelle paroisse Saint-Louis.



Etaient présents

Etaient là également, entourées de leurs Sœurs, les Supérieures des Congrégations Religieuses établies dans le Diocèse : Sœur ANDRÉA, des Sœurs de Saint-Paul de Chartres ; Révérende Mère JOSEPH, des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny ; Révérende Mère MARIE JOANNET, des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

IMPRIMERIE
DE L'AVRANCHIN
AVRANCHES
—(MANCHE)—
